



Début 2023, 13,6 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale. En France métropolitaine, ce taux se stabilise à un niveau relativement élevé, un point au-dessus de la moyenne de la dernière décennie.

Dans un contexte de forte augmentation des prix, notamment de l'énergie et de l'alimentation, une personne sur dix vit dans un ménage n'ayant pas les moyens financiers de chauffer correctement son logement, et une même proportion n'a pas les moyens de manger un repas contenant des protéines tous les deux jours. Ces privations sont devenues plus fréquentes que l'année précédente, contrairement aux impayés de loyers qui ont diminué.

Les familles **monoparentales**, les familles nombreuses ainsi que les ouvriers sont les plus exposés au risque de privation. En outre, plus la situation financière de la famille était difficile à l'adolescence, plus le risque de privation matérielle et sociale à l'âge adulte est élevé. À l'inverse, les territoires ruraux abritent une plus faible proportion de personnes en situation de privation que les territoires urbains, mais l'écart s'atténue.

Avertissement

Les indicateurs présentés dans cette publication ne sont pas directement comparables à ceux publiés les années antérieures. En 2023, les questions sur une des privations ont été modifiées pour se conformer aux recommandations européennes, ce qui a induit une légère rupture de série sur la part de personnes en situation de privation matérielle et sociale. Un travail spécifique d'évaluation des ruptures de mesures a été effectué afin de pouvoir proposer dans cette publication des séries cohérentes.

La part de personnes en situation de privation matérielle et sociale se stabilise à un niveau élevé

Début 2023, en France, 9 millions de personnes, soit 13,6 % de la population vivant en logement ordinaire, sont en situation de privation matérielle et sociale. En France métropolitaine, cette proportion est de 13,1 % (**figure 1**). Cet indicateur repère les personnes ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante parmi treize, comme chauffer son logement à la bonne température, s'acheter des vêtements neufs, accéder à Internet depuis son domicile ou se réunir avec des amis autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois (**sources**).

Figure 1 - Taux de privation matérielle et sociale

en %

Année	Taux de privation matérielle et sociale
2013	11,7
2014	12,9
2015	11,8
2016	12,1
2017	11,4
2018	11,9
2019	12,4
2020	12,3
2021	10,5
2022	12,9
2023	13,1

Note : Les chiffres de 2013 à 2022 sont rétrolés pour éviter les ruptures de séries (changements globaux sur l'enquête en 2020, modification de la formulation des questions sur l'impossibilité de remplacer des meubles en 2023).

Lecture : Début 2023, 13,1 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale.

Champ : France métropolitaine, population vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2013 à 2023.

Sans retraitements, ces résultats ne sont pas directement comparables à ceux publiés les années antérieures. En effet, en 2023, les questions sur une des privations ont été modifiées pour se conformer aux recommandations européennes, ce qui a induit une légère rupture de série sur la part de personnes en situation de privation matérielle et sociale. Un travail spécifique d'évaluation des ruptures de mesures a été effectué afin de pouvoir proposer dans cette publication des séries cohérentes ([sources](#)).

La proportion de personnes en situation de privation matérielle et sociale en France métropolitaine se stabilise ainsi à un niveau élevé : 13,1 % début 2023 après 12,9 % début 2022, soit un point de plus que la moyenne sur la période antérieure à la crise sanitaire (12,1 % sur la période de début 2013 à début 2020).

Début 2021, le taux de privation matérielle et sociale avait nettement baissé en raison de la crise sanitaire. D'une part, les mesures exceptionnelles de soutien aux ménages les plus modestes avaient permis de maintenir leurs ressources, et d'autre part, les restrictions de déplacements et d'activités, ainsi que les fermetures de commerces et services, avaient limité les possibilités de consommer et, par ce biais, réduit les privations ressenties par les personnes. Début 2022, les privations avaient augmenté sous le double effet de la fin des restrictions liées à la crise sanitaire et du début de la hausse des prix, venue éroder le pouvoir d'achat des ménages. L'inflation est restée forte toute l'année 2022 ; toutefois, le taux de privation n'augmente que très légèrement début 2023. Les mesures ciblées de soutien ont permis de contenir l'effet de l'inflation sur les personnes défavorisées (revalorisation des prestations sociales, « bouclier loyer » qui plafonne les revalorisations des loyers à 3,5 %, chèque énergie, indemnité inflation, etc.), et les ménages modestes se sont endettés ou ont puisé dans leur épargne pour ne pas se priver [[Cupillard, Palomé, 2023](#)].

De plus en plus de personnes déclarent manquer d'argent pour consommer de la viande ou se chauffer correctement

Deux privations augmentent fortement début 2023 : ne pas pouvoir, pour des raisons financières, manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours (+3 points par rapport à 2022), et ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement (+2 points) ([figure 2](#)). 12 % des personnes sont confrontées à chacune de ces privations en 2023.

Figure 2 - Part de personnes ayant déclaré subir une privation

en %

Privation	2022	2023
Faire face à une dépense non prévue de 1 000 euros	30,3	28,4
Se payer une semaine de vacances dans l'année	24,3	24,1
Remplacer des meubles usés ou abîmés	16,4	16,6
Avoir une activité de loisirs payante régulière	15,9	15,9
Dépenser une petite somme librement	13,1	12,5
Manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours	9,4	12,3
Chauffer suffisamment leur logement	10,2	11,7
S'acheter des vêtements neufs	10,1	10,5
Payer à temps les loyers, intérêts, factures	9,6	9,4
Se retrouver régulièrement avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas	6,5	6,6
Posséder deux paires de chaussures	4,1	3,4
Se payer une voiture	3,5	3,2
Avoir accès à Internet à domicile	1,5	1,3

Note : La fréquence de la privation relative aux meubles en 2022 a été rétropolée pour éviter une rupture de série (modification de la formulation des questions sur l'impossibilité de remplacer des meubles en 2023).

Lecture : Début 2023, 24,1 % de la population déclare ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an pour des raisons financières.

Champ : France métropolitaine, population vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022 et 2023.

Cette augmentation des privations sur les aliments protéinés et le chauffage traduit les difficultés de la population face à la hausse des prix : les prix de l'alimentation ont augmenté de 15 % entre février 2022 et février 2023 en glissement annuel, et ceux de l'énergie de 14 % [Insee, 2023]. Ces deux privations avaient déjà augmenté l'année précédente, déjà dans un contexte de hausse des prix de l'énergie à l'hiver 2021-2022. Au total, les taux de privations liées à la consommation de protéines et de chauffage ont presque doublé depuis 2014 : en France métropolitaine, seule 6 % de la population manquait alors de moyens pour se chauffer, et seule 7 % était privée de viande ou d'un équivalent végétarien. À l'inverse, certaines privations restent stables : début 2023 comme début 2022, 1 personne sur 4 vit dans un ménage qui n'a pas les moyens de se payer une semaine de vacances hors de son domicile dans l'année.

Moins d'impayés de loyers, plus d'impayés d'autres factures

Parmi les treize privations, la proportion de personnes résidant en France métropolitaine qui n'arrivent pas à payer à temps leurs loyers, intérêts d'emprunts ou factures, est en très légère baisse en 2023 : 9,4 %, contre 9,6 % en 2022. Cependant, la situation est contrastée selon les types d'engagement à honorer.

Début 2023, 3 % des propriétaires accédants ont été dans l'incapacité de payer une ou plusieurs mensualités du crédit sur leur résidence principale dans l'année écoulée, et 7 % des locataires n'ont pu payer des loyers à temps au cours de l'année (figure 3). Toutefois, les locataires dans cette situation sont moins nombreux que début 2022. L'augmentation des loyers (+2,0 % pour le glissement annuel de janvier 2023 de l'indice des loyers d'habitation) a en effet été plus faible que l'inflation, la hausse ayant notamment été limitée par le « bouclier loyer » courant 2022 [Insee, 2024]. En outre, le montant de l'aide personnalisée au logement (APL) a été revalorisé de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 avec effet rétroactif.

Figure 3 - Part de personnes ayant déclaré des impayés

en %

Proportion de personnes qui déclarent ne pas avoir payé à temps, pour des raisons financières...	2022	2023
Des loyers ou des traites d'emprunts liés à la résidence principale	5,6	5,0
Parmi les propriétaires accédants	3,0	2,7
Parmi les locataires	9,4	7,2
Des factures d'électricité, de gaz, d'eau, etc.	6,6	7,0
Des traites d'achats à crédit ou d'autres prêts	1,6	1,8

Lecture : Début 2023, 7,2 % des locataires déclarent ne pas pouvoir payer à temps leur loyer.

Champ : France métropolitaine, population vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022 et 2023.

Au contraire, les impayés de factures augmentent : 7 % des personnes vivent dans un ménage qui n'a pas pu honorer à temps des factures d'électricité, de gaz ou d'eau, et près de 2 % n'ont pas pu payer des traites de crédits à la consommation ou d'autres prêts (hors résidence principale).

D'autres difficultés diminuent en 2023, et sont ainsi nettement moins présentes que dix ans plus tôt : 28 % des personnes déclarent ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1 000 euros, contre 33 % en 2014. Toutefois, compte tenu de l'érosion monétaire, le pouvoir d'achat de 1 000 euros en 2023 est le même que celui d'environ 850 euros en 2014, ce qui explique en partie la baisse de cette difficulté. En outre, 13 % des personnes déclarent début 2023 ne pas avoir les moyens de dépenser une petite somme d'argent pour elles-mêmes sans avoir à consulter qui que ce soit dans le ménage, contre 17 % en 2014, signe d'une plus grande individualisation des dépenses. Au cours des dix dernières années, moins de personnes déclarent avoir des difficultés financières pour s'acheter des chaussures ou accéder à Internet à leur domicile. En 2023, seulement 1,3 % des personnes n'ont pas les moyens de se payer un accès à Internet.

Les familles monoparentales et les familles nombreuses sont les plus exposées au risque de privation

Le risque de privation matérielle et sociale est fortement lié au niveau de vie, à la catégorie socioprofessionnelle, au niveau de diplôme, à l'âge et au type de ménage. Les familles **monoparentales**, et dans une moindre mesure les familles nombreuses, sont particulièrement exposées : début 2023, 3 personnes sur 10 au sein des familles **monoparentales** sont en situation de privation matérielle et sociale, et 2 personnes sur 10 au sein des couples avec trois enfants ou plus (**figure 4a**).

Entre début 2020 et début 2023, le risque de privation augmente fortement pour les employés (+2 points) et les ouvriers (+4 points), déjà davantage exposés que les autres catégories de personnes en emploi (**figure 4b**).

Les territoires ruraux abritent une plus faible proportion de personnes en situation de privation matérielle et sociale que les territoires urbains (9 à 12 % dans les territoires ruraux, contre 14 à 15 % dans les territoires urbains (**figure 4c**)). Cependant, cet écart s'est réduit depuis 2020, car les habitants des zones rurales ont davantage ressenti que les autres la hausse des prix de l'énergie, leurs dépenses en chauffage et carburants étant plus élevées.

Selon la composition du ménage

- Selon la catégorie socioprofessionnelle
- Selon le type de commune

Figure 4a - Privation matérielle et sociale selon la composition du ménage

en %

Composition du ménage	2020	2023
Personne seule	15,6	15,1
Famille monoparentale	27,5	28,8
Couple sans enfant	5,8	6,0
Couple avec un enfant	8,8	9,2
Couple avec deux enfants	8,6	7,9
Couple avec trois enfants ou plus	18,4	19,6

Note : Les chiffres de 2020 sont rétropolés pour éviter les ruptures de séries (modification de la formulation des questions sur l'impossibilité de remplacer des meubles en 2023).

Lecture : Début 2023, 28,8 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont en situation de privation matérielle et sociale.

Champ : France métropolitaine, population vivant en logement ordinaire, hors ménages complexes.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2020 et 2023.

Une situation financière difficile à l'adolescence expose à un risque de privation plus élevé à l'âge adulte

Plus la situation financière de la famille était difficile lorsque les personnes étaient adolescentes, plus le risque de privation matérielle et sociale à l'âge adulte est élevé (**figure 5**). 75 % des personnes de 25 à 59 ans déclarent que la situation financière de leur famille à 14 ans était plutôt bonne, bonne ou très bonne. 10 % d'entre elles sont en situation de privation matérielle et sociale actuellement, contre 23 % lorsque la situation financière de leur famille à 14 ans était mauvaise, et 27 % quand elle était très mauvaise.

Figure 5 - Privation matérielle et sociale en 2023, selon la situation financière de la famille à 14 ans

en %

Situation financière de la famille à 14 ans	Taux de privation matérielle et sociale en 2023
Très mauvaise	27
Mauvaise	23
Plutôt mauvaise	16
Plutôt bonne	10
Bonne	11
Très bonne	10

Lecture : 27 % des personnes qui vivaient à 14 ans dans une famille dont la situation financière était très mauvaise sont en situation de privation matérielle et sociale en 2023.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 59 ans et vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2023.

Les personnes déclarant des privations à l'adolescence (privation de vacances, de repas protéinés ou de matériel scolaire) sont nettement plus fréquemment en situation de privation matérielle et sociale à l'âge adulte que les autres. Cette continuité des privations entre l'adolescence et l'âge adulte est liée à la reproduction partielle des inégalités de revenus d'une génération à l'autre : les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chances d'être parmi les 20 % les plus aisés à l'âge adulte que ceux issus de familles modestes [Abbas, Sicsic, 2022]. Cette transmission du risque de privation se fait notamment via la différence d'obtention de diplôme [France stratégie, 2024].

Publication rédigée par : François Gleizes, Julie Solard (Insee)

Publication rédigée par : François Gleizes, Julie Solard (Insee)

Sources

L'enquête **Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)** est la version française de l'enquête *European Union - Statistics on Income and Living Conditions (EU-Silc)*, en partie subventionnée par l'Union européenne. Chaque année depuis 2004, des ménages résidant en logement ordinaire en France sont interrogés : les personnes résidant en communauté (établissements pour personnes âgées, foyers de travailleurs, etc.) et les personnes sans abri ou en habitation mobile ne sont pas concernées. En 2023, plus de 17 000 ménages, soit environ 38 000 personnes, ont répondu à l'enquête.

L'enquête SRCV, traditionnellement conduite en France métropolitaine, a été étendue aux départements d'outre-mer (DOM) hors Mayotte en 2022. Afin de permettre des comparaisons dans le temps, les figures de cette étude sont restreintes à la France métropolitaine.

L'enquête est réalisée chaque année entre février et avril. Les restrictions liées à la crise sanitaire n'ont pas eu d'effet visible dans l'enquête 2020, plus des trois quarts des enquêtés ayant été interrogés avant le premier confinement. Les effets sont captés par l'enquête réalisée début 2021.

L'enquête permet de mesurer les situations de privation matérielle et sociale, en interrogeant sur treize éléments considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable :

- Au niveau individuel :

1. ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs pour des raisons financières ;
2. ne pas posséder deux paires de chaussures en bon état pour des raisons financières ;
3. ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois pour des raisons financières ;
4. ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage ;
5. ne pas pouvoir avoir une activité de loisirs régulière par manque de moyens financiers ;
6. ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé par manque de moyens financiers.

- Au niveau du ménage :

7. avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone ;
8. ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1 000 euros ;
9. ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température pour des raisons financières ;
10. ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile ;
11. ne pas pouvoir remplacer des meubles usés ou abîmés pour des raisons financières ;

12. ne pas pouvoir manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours pour des raisons financières ;

13. ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle.

Est considérée comme privée une personne ayant au moins cinq privations sur les treize. La méthode de calcul diffère légèrement au niveau français et européen, car les non-réponses ne sont pas traitées de la même manière.

Les questions relatives aux privations concernent les douze mois précédant l'interrogation pour les retards et difficultés de paiement, mais des périodes indéfinies et a priori plus étendues pour les privations prenant sens avec la répétition (impossibilité de se payer une semaine de vacances payantes par an, par exemple). Le questionnaire de l'enquête fait la différence entre les personnes qui sont incapables de se procurer un bien ou un service donné pour des raisons financières et celles qui n'en éprouvent pas le besoin.

La privation matérielle et sociale est définie sur l'ensemble de la population. Seules les personnes de 16 ans ou plus sont interrogées dans l'enquête, les privations individuelles des enfants de moins de 16 ans sont estimées à partir de la privation moyenne calculée dans leur ménage. Or, les privations affectent inégalement tous les membres d'un même ménage, les enfants étant souvent « protégés » par leurs parents de ces privations [Gleizes, Pla, 2023].

En 2023, les questions permettant de recueillir l'impossibilité financière de remplacer des meubles ont été reformulées afin de se conformer aux recommandations européennes, changeant fortement le niveau de cette privation (environ 1 personne sur 6 ne peut remplacer des meubles usés ou abîmés avec la nouvelle formulation en deux questions, contre 1 sur 4 avec l'ancienne formulation en une seule question). Cela baisse d'environ 1 point le niveau de la privation matérielle et sociale dans son ensemble.

Pour pouvoir comparer les évolutions dans le temps, l'effet de cette modification a été rétopolé, avec une imputation probabiliste de l'effet du changement de questions sur la période 2020-2023, de façon agrégée entre 2013 et 2019. Par la même occasion, l'Insee a rétopolé sur les années anciennes l'effet de la rupture de série qui existait entre 2019 et 2020.

Le niveau de l'indicateur de privation matérielle et sociale n'est donc pas comparable à celui des précédentes publications. Toutefois, les évolutions et les messages restent identiques.

Définitions

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union européenne est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Pour en savoir plus

> Retrouvez plus de données en téléchargement.

- > Peruyero C., « La vie devant soi : adolescence précaire, avenir incertain ? », France stratégie, à paraître.
- > Cupillard É., Palomé N., « **Par rapport à l'avant-crise sanitaire, le solde d'opinion des ménages les plus modestes sur leur capacité d'épargne est plus dégradé que celui des ménages plus aisés** », Note de conjoncture, Insee, décembre 2023.
- > Insee, **Indices des loyers d'habitation**, Informations rapides n° 149, avril 2024.
- > Albouy V., Gleizes F., Solard J., « **La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022** », Insee Focus n° 304, juillet 2023.
- > Gleizes F., Pla A., « **En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières** », Insee Focus n° 294, mars 2023.
- > Cupillard É., Simon O., « **Début 2023, les écarts d'inflation entre les ménages sont accentués par la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie** », Note de conjoncture, Insee, mars 2023.
- > Abbas H., Sicsic M., « **Une nouvelle mesure de la mobilité intergénérationnelle des revenus en France** », Insee Analyses n° 73, mai 2022.



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier